

19/23

Question écrite de Marc Cools la rénovation de l'avenue Paul Stroobant.

La rénovation de l'avenue Paul Stroobant est un dossier dont on parle depuis de nombreuses années. Il est en partie lié avec des travaux de Vivaqua.

Pouvez-vous faire le point sur ce dossier. Un consensus est-il intervenu avec les riverains sur le type de réaménagement à effectuer ? Un permis d'urbanisme a-t-il ou sera-t-il prochainement déposé pour ce réaménagement ?

A quel horizon les travaux de rénovation de cette avenue peuvent-ils être escomptés ?

<u>Réponse :</u>

La commune a introduit au mois de mai 2017 une demande de permis d'urbanisme pour le réaménagement de l'avenue Paul Stroobant mais un avis de réception de dossier incomplet nous a été envoyé par l'administration régionale.

En effet, plusieurs précisions sont exigées, notamment sur les modifications de l'alignement. A ce stade, le Plan Général d'Alignement doit encore être soumis à l'approbation définitive du Conseil Communal pour avoir valeur réglementaire.

Une réunion s'est tenue le 27 mai 2019 avec des représentants la Société publique d'administration des bâtiments scolaires de Bruxelles, afin de discuter des aménagements prévus autour de la Petite Ecole dans la Prairie. Cette rencontre a permis de convenir des détails d'aménagement à hauteur de l'école et des légères adaptations à réaliser sur les plans pour permettre l'accès des bus scolaires sur le site. Nous avons également convenu qu'une convention serait établie afin que la commune puisse aménager la petite zone boisée appartenant à la SPABSB. Cette convention fixera notamment les conditions d'entretien de cet espace. Un courrier confirmant ce qui a été convenu en réunion a été envoyé le 11 juin 2019 à M. Lardot.

Préalablement, au chantier de réaménagement de l'avenue, Vivaqua doit réaliser des travaux d'égouttage mais est en attente de l'adoption définitive du plan général d'alignement pour savoir exactement où poser l'égout et éviter en particulier que les chambres de visite ne se trouvent à des endroits incompatibles avec le futur aménagement.

Sibelga a introduit une demande d'autorisation Osiris pour 10 jours ouvrables durant la période du 01/07/2019 au 29/07/2019 pour une pose de câble 400V.